



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICH, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICH
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/192

**Modification de la délibération n° 2015/212 du 6 juillet 2015 concernant l'opération PRU 08.01
Avenue Nicolas Peraldi - Volet relatif au programme d'actions de prévention contre les inondations
(PAPI). Modification du plan de financement.**

M. le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2015/212, le conseil municipal du 6 juillet 2015 a autorisé le maire à solliciter les subventions relatives au Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) auprès des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération 08.01 « Avenue Nicolas Peraldi » du Programme de Rénovation Urbaine (PRU).

Le plan de financement initial prévoyait :

- un concours financier PAPI à hauteur de 34,8% soit 49 687 € HT ;
- un concours financier FEDER à hauteur de 29,8% soit 42 589 € HT ;
- un concours financier CTC à hauteur de 14,9% soit 21 295 € HT ;
- un concours financier Ville d'Ajaccio à hauteur de 20,3% soit 28 951 € HT.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ingénierie financière et de l'élaboration des différents projets relatifs au PRU, le dossier de subvention 08.01 « Avenue Nicolas Peraldi » a été transmis en date du 21 août 2015 aux différents co-financeurs du projet. Concernant la participation au titre du FEDER, de nombreux échanges et réunions ont eu lieu avec l'Office de l'Environnement de la Corse, organe instructeur du FEDER et de la participation de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la convention PAPI, afin de s'accorder au regard des attentes du nouveau Programme Européen pour la période 2014 -2020.

Suite à la demande des services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), organe instructeur de la subvention PAPI, et de celle de l'Office de l'Environnement de la Corse, les montants de subvention sont réajustés dans le respect des pourcentage de participation conventionnés à savoir :

- participation PAPI : 35%
- participation CTC : 15%
- participation FEDER : 30 %
- participation Ville : 20%.

Le réajustement des montants en fonction des pourcentages précis indiqués dans la convention cadre PAPI 2012-2018 du 3 juillet 2013 permettra ainsi d'éviter toute perte financière.

Le coût global de l'opération 08.01 s'élevant à 142 522 € HT reste inchangé et le nouveau plan de financement s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	142 522 €	100 %
PAPI	49 882,70 €	35 %
CTC	21 378,30 €	15%
FEDER	42 756,60 €	30 %
Ville	28 504,40 €	20 %

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le nouveau plan de financement de l'opération PRU 08.01 « Avenue Nicolas Peraldi ».
D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juin 2016 ;

ADOpte

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

le nouveau plan de financement de l'opération PRU 08.01 « Avenue Nicolas Peraldi ».

Autorise

Monsieur le député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette opération.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016_192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016
Publication : 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

